L'AMÉLIORATION DU RÉGIME PUBLIC DE RETRAITE AU QUÉBEC

L'URGENCE D'AGIR





LES FAITS LE MONTRENT: de plus en plus de Québécoises et de Québécois dépendent du Régime de rentes du Québec (RRQ) pour obtenir un revenu de retraite garanti. Créé dans le but de procurer un revenu minimum pour tous les citoyens quittant la vie active, ce régime public de retraite est désormais la source indispensable de revenus pour presque un retraité sur deux au Québec.

Les faits montrent aussi que les rentes versées aux personnes dépendant presque exclusivement de ce régime de retraite ne sont pas élevées. Cela est vrai en particulier pour les personnes faisant partie de la classe moyenne, dont un nombre grandissant ne peuvent plus maintenir le même niveau de vie à la retraite qu'au moment de leur vie active. Ils doivent maintenant se contenter d'un revenu minimal.

De plus, l'augmentation du coût de la vie dans les grandes villes pour les biens et services de base surpasse nettement la croissance du niveau des rentes versées aux bénéficiaires des régimes publics. Bien qu'indexés, ces régimes peinent à couvrir aujourd'hui les dépenses de base d'un nombre grandissant de personnes au Québec.

Enfin, on constate aussi que les revenus provenant des régimes privés, régimes d'employeur et épargne-retraite individualisée, sont plus précaires que par le passé. Quant aux revenus du travail et aux revenus de placement, ils ne peuvent offrir à eux seuls une sécurité financière à la retraite. Les régimes publics restent donc les sources de revenus les plus sécuritaires pour les personnes de plus de 65 ans. Mais ils ne sont pas suffisants.



LE DOSSIER

Partant de ces faits, le présent dossier vise à illustrer la situation financière que vivent beaucoup de Québécoises et de Québécois vieillissants, dont les revenus de retraite dépendent du régime public de retraite. L'évolution récente de la retraite a eu pour conséquence de donner à ce régime une place de premier plan pour la sécurité financière des personnes retraitées, sans qu'il n'ait cependant les moyens de remplir cette mission essentielle.

Confronté à une situation qui ne montre aucun signe d'amélioration, le gouvernement du Québec a récemment engagé des consultations portant sur l'avenir du RRQ. Alors que le Canada a développé un vaste consensus pour rehausser la sécurité financière des personnes retraitées, le Québec hésite à rallier ce consensus.

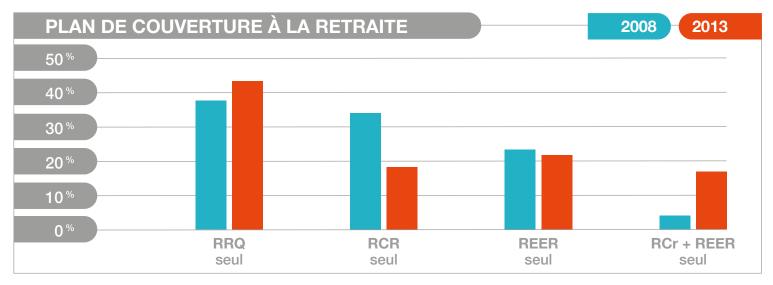
Les faits et situations concernant la retraite qui suivent montrent que l'option d'une amélioration substantielle du RRQ, au moins identique à celle qui est mise de l'avant au Canada, est le chemin à suivre afin de relever les défis de la retraite au 21° siècle.

N.B. Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.

QUATRE FAITS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA RETRAITE AU QUÉBEC



LES RETRAITÉS QUÉBÉCOIS DÉPENDENT DE PLUS EN PLUS DU RÉGIME PUBLIC DE RETRAITE



Les régimes publics de retraite sont devenus la principale source de revenus pour plus de 40 % de la population québécoise. Conçus pour être complétés par des régimes offerts par les employeurs, les régimes publics supportent à eux seuls le revenu de retraite d'une proportion croissante de personnes vieillissantes au Québec.

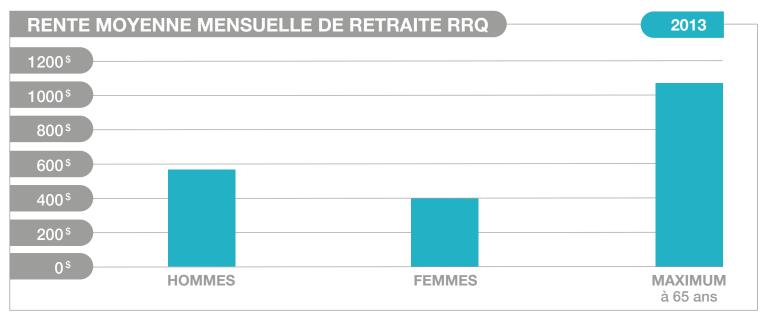
Ainsi, de 2008 à 2013, cette proportion est passée de 38 % à 43 %. Cela s'explique principalement par la détérioration accélérée des régimes complémentaires de retraite (RCR), qui couvrent de moins en moins de personnes. Les risques associés au vieillissement sont aujourd'hui transférés aux individus, à qui des produits financiers tels que les REER sont offerts. Ces produits financiers sont cependant insuffisants pour assurer un revenu décent à la retraite.

Dans ce contexte, les régimes publics acquièrent une importance déterminante pour permettre d'offrir une retraite décente à toute la population québécoise.

Sources: Portrait du marché de la retraite au Québec (2010); Constats sur la retraite au Québec (2016), calculs des auteurs.



LE REVENU DES RETRAITÉS QUI DÉPENDENT DU RÉGIME PUBLIC DE RETRAITE EST ENCORE TROP FAIBLE



Le Régime de rentes du Québec est un régime universel, à coût partagé entre les employés et les employeurs, avec des prestations indexées sur l'augmentation des prix. Il verse une rente mensuelle de retraite en fonction des revenus obtenus pendant la carrière indépendamment des emplois occupés.

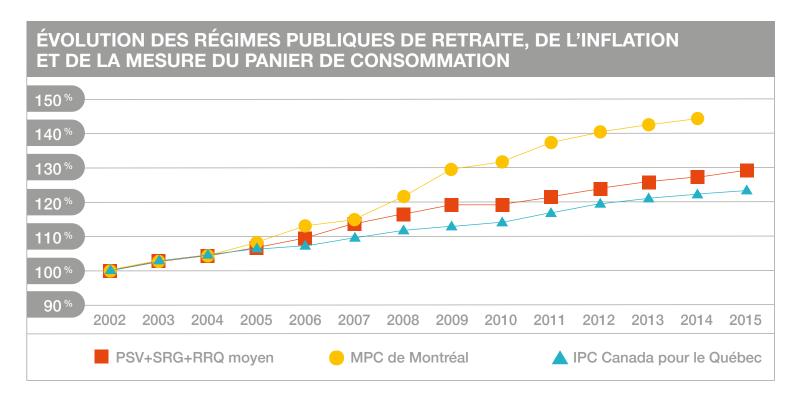
Il faut cependant constater que la rente moyenne mensuelle de retraite versée, pour les hommes et encore plus pour les femmes, est loin du montant maximum qui peut être obtenu à 65 ans. Cela signifie que des améliorations sont souhaitables, autant pour les générations qui sont actuellement à la retraite que pour les générations qui arriveront à l'âge de 65 ans au cours des prochaines années.

Il existe donc une marge de progression importante en ce qui concerne l'efficacité du Régime de rentes du Québec vis-à-vis de l'objectif de remplacement du revenu à la retraite.

Source: Évaluation actuarielle du RRQ, 2015.



L'AUGMENTATION DES REVENUS ISSUS DES RÉGIMES PUBLICS EST INSUFFISANTE POUR ÉVITER LE RISQUE DE PAUVRETÉ UNE FOIS À LA RETRAITE



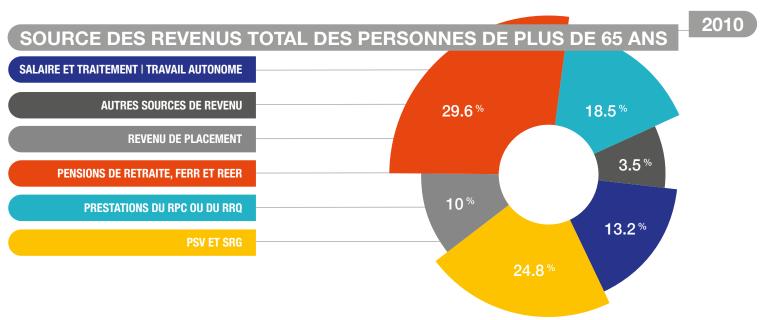
Le risque d'appauvrissement pour les retraités dont le niveau de vie dépend en grande partie des régimes publics est toujours présent. En effet, si l'on compare l'évolution du seuil de pauvreté (mesure du panier de consommation, ou MPC) avec l'augmentation moyenne des rentes et l'évolution de l'indice des prix à la consommation, on constate un écart significatif. Évidemment, les générations qui arrivent à la retraite ont généralement eu une carrière professionnelle plus longue et plus rémunératrice que leurs aînés. Cependant, l'augmentation du coût du panier de consommation pour des produits et services de base risque d'entraîner un nombre croissant d'aînés à la frontière ou en dessous du seuil de pauvreté.

L'indexation des rentes n'est pas une question du passé, une problématique « accessoire » lorsqu'on s'intéresse au niveau de vie des retraités.

Source: Statistique Canada, Tableau Cansim 326-0020, Tableau 206-0093 et fichiers maîtres d'EDSC adaptés.



LES SOURCES DE REVENU DES RÉGIMES PUBLICS RESTENT À LA BASE DE LA COMPOSITION DU REVENU DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS AU QUÉBEC



Loin de l'image caricaturale que l'on retrouve parfois dans les débats publics, les régimes publics de retraite (à gauche du graphique) demeurent indispensables comme source de revenus pour les personnes de plus de 65 ans au Québec. La force du système québécois de retraite reposait sur un compromis social et politique qui a consisté à favoriser la complémentarité des sources de revenus entre les régimes publics, les régimes de pensions de retraite collectifs, l'épargne-individuelle et les revenus du travail.

Le système de retraite évolue aujourd'hui vers un système instable avec la baisse de la qualité de la couverture des revenus par les pensions de retraite, FERR et REER. Une partie de la population va devoir compenser cette nouvelle source d'insécurité par les revenus de placement et les revenus du travail. Une autre partie de la population devient entièrement dépendante des revenus des régimes et programmes publics. Dans les deux cas, on assiste à une augmentation de la dépendance vis-à-vis des régimes publics, mais sans perspectives d'amélioration du niveau de vie à la retraite.

La complémentarité entre les différentes sources de revenus à la retraite est à repenser si l'on veut éviter une polarisation excessive du système de retraite au détriment de l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Source : Statistique Canada, ENM, produit de référence 99-014-X2011032, pour les ménages privés.

LES RÉALITÉS DERRIÈRE LES CHIFFRES 5 PROFILS DE RETRAITÉS





SES DÉPENSES ANNUELLES

17 539 \$

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTIEN À DOMICILE PAS APPLICABLE

PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT¹¹ **960** \$

CRÉDIT SOLIDARITÉ¹² **966** \$

REMBOURSEMENT TPS¹⁴ **453** \$

Madame Côté est une femme retraitée dont le revenu de retraite dépend entièrement des régimes publics. Elle a travaillé à temps partiel une partie de sa vie, mais a contribué à la société de diverses manières. Elle vit aujourd'hui avec le minimum et dispose d'une très mince marge de manoeuvre pour faire face aux risques du vieillissement.

Madame Côté, 67 ans, est séparée et vit seule à Montréal. Elle a oeuvré à temps partiel dans une entreprise d'économie sociale durant plusieurs années, pour ensuite être aidante naturelle pour ses parents vieillissants. Ne bénéficiant d'aucun régime de retraite d'employeur, madame Côté dépend entièrement du revenu assuré par le Régime de rentes du Québec. N'ayant pas de besoins particuliers, elle peut vivre pour l'instant avec cette faible marge de manoeuvre financière, sachant toutefois que ces ressources ne sauront être suffisantes pour lui assurer une qualité de vie dans l'avenir.

RRQ	RPC REVENU ANNUEL DISPONIBLE si bonification équivalente 20 823 \$		
REVENU ANNUEL DISPONIBLE 20 150 \$			
% DE REMPLACEMENT DU REVENU 89 %	% DE REMPLACEMENT DU REVENU 94 %		
SOLDE ANNUEL 2 611 \$	SOLDE ANNUEL 3 284 \$		
SOLDE MENSUEL 218 \$	SOLDE MENSUEL 274 \$		

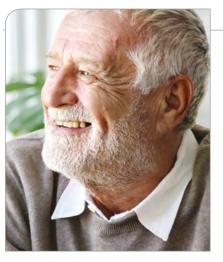
Revenu disponible médian des femmes entre 65 et 74 ans en 2010¹⁵: 18 690 \$. En 2015¹⁶: 19 110 \$



En 2015, la moyenne des prestations du RRQ versée aux femmes était de 401 \$ par mois, soit 4 816 \$ par année. Le % des personnes de65 ans et plus gagnant moins que le coût du panier de consommation est passée de 1,9 % en 2008 à 4,5 % en 2009. On dénombre 1,4 femmes de plus de 75 ans pour chaque homme de plus de 75 ans.

PROFIL 1

MONSIEUR ROY PROFIL 2



Faisant partie de la classe moyenne durant sa vie active, Monsieur Roy n'a cotisé à aucun régime d'employeur. Comme beaucoup d'autres personnes, il a fait l'expérience d'une diminution importante de son niveau de vie une fois à la retraite.

Monsieur Roy, 71 ans, vit seul à Québec. Il a été journaliste-pigiste autonome durant plusieurs années et a pris sa retraite en 2011. Il a cotisé par lui-même pour avoir droit au RRQ durant sa retraite. Il bénéficie d'une rente du RRQ de 9 234 \$ par année, qu'il peut tirer en ayant gagné un salaire de 36 200\$ (soit 75% du salaire moyen) durant sa vie active.

SES DÉPENSES ANNUFLLES

17 076 \$

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTIEN À DOMICILE **612** \$

PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT¹¹ **480** \$

CRÉDIT SOLIDARITÉ¹² **966**\$

REMBOURSEMENT TPS¹⁴ **497** \$

RRQ	RPC		
REVENU ANNUEL DISPONIBLE 21 722 \$	REVENU ANNUEL DISPONIBLE si bonification équivalente 22 722 \$		
% DE REMPLACEMENT DU REVENU 52 %	% DE REMPLACEMENT DU REVENU 57 %		
SOLDE ANNUEL 4 646 \$	SOLDE ANNUEL 5 397 \$		
SOLDE MENSUEL 387 \$	SOLDE MENSUEL 450 \$		

Revenu disponible médian des hommes entre 65 et 74 ans en 2010 : 27 055 \$. En 2015 : 29 265 \$



Les prestations de la Pension de la Sécurité de la Vieillesse sont indexées à l'inflation et non pas à l'évolution des salaires. Plus de 17,3 % de la population âgée entre 60 et 64 ans gagnait moins que les dépenses du panier de consommationen 2010. Plus de 43 % des travailleuses et travailleurs ne cotisaient ni à un REER, ni à un fonds de pension en 2013.

MADAME GAGNON



SES DÉPENSES ANNUELLES

21 136 \$

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTIEN À DOMICILE **612** \$

PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT¹¹ **0** \$

CRÉDIT SOLIDARITÉ¹² **839** \$

REMBOURSEMENT TPS¹⁴ **421**\$

Comme plusieurs personnes retraitées qui n'ont pas accès à un régime d'employeur ou à une épargne-retraite suffisante, Madame Gagnon ne dispose que des revenus du régime public pour faire face à d'importants problèmes de santé.

Habitant une région rurale, madame Gagnon a 80 ans et vit une situation financière difficile. Aide agricole non salariée pour un ancien conjoint, puis technicienne administrative dans une petite entreprise, elle a pu toucher un bon salaire quelques temps. Son revenu annuel moyen utilisé pour le calcul des prestations était de 14 200 \$ à l'époque, soit 36 % du MGA, ce qui équivaudrait à 19 300 \$ selon le MGA de 2015. Compte tenu qu'elle n'était pas rémunérée lorsqu'elle travaillait dans l'entreprise d'exploitation agricole, elle n'a pas pu cotiser au RRQ pendant l'ensemble de sa vie active. Elle ne bénéficie d'aucun régime complémentaire de retraite; la petite entreprise où elle a travaillé n'en offrait aucun.

Sa situation s'est récemment compliquée lorsqu'elle s'est fracturé la hanche. Le CISSS a estimé que sa perte d'autonomie n'était pas suffisamment grande pour avoir droit à l'aide offerte. Elle a besoin d'une aide au bain une fois par semaine, d'une aide pour l'entretien ménager, de la popotte roulante, de l'accompagnement aux rendez-vous et d'une adaptation domiciliaire.

RRQ	RPC		
REVENU ANNUEL DISPONIBLE 20 584 \$	REVENU ANNUEL DISPONIBLE si bonification équivalente 21 160 \$		
% DE REMPLACEMENT DU REVENU 91%	% DE REMPLACEMENT DU REVENU 95 %		
SOLDE ANNUEL - 552 \$	SOLDE ANNUEL 24 \$ SOLDE MENSUEL 2 \$		
SOLDE MENSUEL - 46 \$			

Revenu disponible médian des femmes de plus de 75 ans en 2010 : 17 948 \$. En 2015 : 19 414 \$



la Mesure du panier de consommation (MPC) est un indice de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base et permettant l'inclusion sociale et qu'il était établi à environ 17 000 \$ pour une personne seule en 2015 Les ménages de personnes de 65 ans et plus dépensent en moyenne 2 543 \$ par année en soins de santé, dont environ 786 \$ en médicaments prescrit.

MONSIEUR LAPOINTE



Monsieur Lapointe ne dépend pas du RRQ pour vivre sa retraite : il bénéficie d'un régime privé et a pu mettre de l'argent de côté. Il fait partie de la minorité de personnes issues de la classe moyenne qui réussit à maintenir son niveau de vie à la retraite.

Monsieur Lapointe, 67 ans, vit à Montréal. Bénéficiant du régime de retraite de la firme d'entretien d'appareils électroniques où il a été employé, et ayant acquis des REER vers la fin de sa vie active, il a pu prendre sa retraite il y a deux ans. Il continue toujours de travailler à temps partiel.

SES DÉPENSES ANNUELLES

29 611 \$

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTIEN À DOMICILE **PAS APPLICABLE**

PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT¹¹ **0** \$

CRÉDIT SOLIDARITÉ¹² **839** \$

REMBOURSEMENT TPS¹⁴ **421**\$

RRQ	RPC		
REVENU ANNUEL DISPONIBLE 30 734 \$	REVENU ANNUEL DISPONIBLE si bonification équivalente 32 169 \$		
% DE REMPLACEMENT DU REVENU 123 %	% DE REMPLACEMENT DU REVENU 132 %		
SOLDE ANNUEL 1 123\$	\$0LDE ANNUEL 2 558 \$		
SOLDE MENSUEL 94 \$	SOLDE MENSUEL 213 \$		

Revenu disponible médian des hommes entre 65 et 74 ans en 2010⁶⁶ : 27 055 \$. En 2015⁶⁷ : 29 265 \$



La cotisation médiane des hommes à un REER était de 3 200 \$ en 2014 alors qu'elle n'était que de 2 200 \$. Seulement 24 % des personnes ayant rempli une déclaration d'impôt ont cotisé à un REER en 2014.

En 2008, environ 26 % de la population active participait à un REER.

MONSIEUR ROUSSEAU



Monsieur Rousseau a gagné l'équivalent du salaire industriel moyen durant la majeure partie de sa vie active, mais n'avait pas de régime d'employeur. Malgré l'acquisition de son CELI, il a vu son niveau de vie diminuer fortement lors de son passage à la retraite.

Monsieur Rousseau, 67 ans, vit à Montréal. Ne bénéficiant pas du régime de retraite de la firme d'entretien d'appareils électronique où il a été employé et ayant acquis un CELI vers la fin de sa vie active, il a pu prendre sa retraite il y a deux ans. Il continue toujours de travailler à temps partiel.

SES DÉPENSES ANNUELLES

25 974 \$

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTIEN À DOMICILE **PAS APPLICABLE**

PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT¹¹ **480** \$

CRÉDIT SOLIDARITÉ¹² **966** \$

REMBOURSEMENT TPS¹⁴ **421**\$

RRQ	RPC		
REVENU ANNUEL DISPONIBLE 24 893 \$	REVENU ANNUEL DISPONIBLE si bonification équivalente 28 401 \$		
% DE REMPLACEMENT DU REVENU 50 %	% DE REMPLACEMENT DU REVENU 59 %		
SOLDE ANNUEL - 1 081\$	SOLDE ANNUEL 2427 \$		
SOLDE MENSUEL - 90 \$	SOLDE MENSUEL 202\$		

Revenu disponible médian des hommes entre 65 et 74 ans en 2010⁶⁶ : 27 055 \$. En 2015⁶⁷ : 29 265 \$



Plus de 57 % des cotisations à un REER en 2014 étaient faites par des personnes gagnant plus de 80 000 \$ par année alors qu'ils ne comptaient que pour 26 % des cotisants.

Le salaire industriel moyen en 2015 était de 53 600 \$.



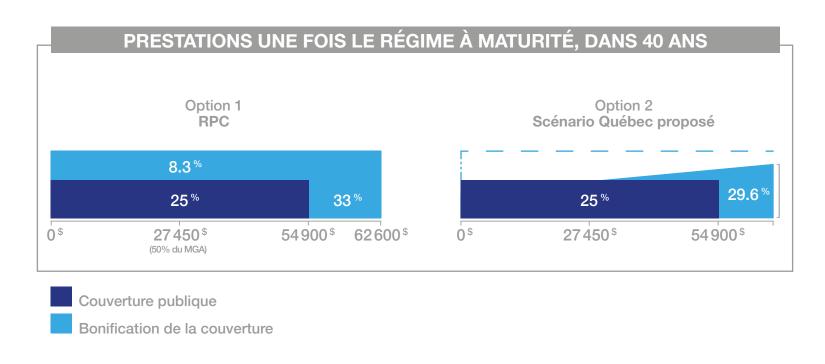
SYNTHÈSE DES PROFILS

				100		
_		PROFIL 1 Mme. côté	Profil 2 M. Roy	PROFIL 3 Mme. gagnon	PROFIL 4 M. Lapointe	PROFIL 5 M. Rousseau
	ÂGE	67 ans	71 ans	80 ans	67 ans	67 ans
	PSV	✓	>	>	✓	✓
REVENU	SRG	✓	✓	✓	X	X
E REV	RRQ	✓	→	✓	✓	✓
SOURCE DE	Travail	X	X	X	X	✓
nos	RCR ou REER	X	X	>	✓	X
	Placement	X	X	X	✓	X
	DÉPENSES DE SANTÉ	X	X	√	X	X
	TAUX DE REMPLACEMENT DU REVENU	89%	52 %	91%	123%	50 %
	REVENU ANNUEL DISPONIBLE	20 140 \$	21 722 \$	20 584 \$	30 734 \$	24 893 \$

QUE FAIRE POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE TOUTES LES PERSONNES RETRAITÉES ?

AMÉLIORER SUBSTANTIELLEMENT LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC! Bien qu'il soit au fait de l'importante diminution du niveau de vie de plusieurs québécois à la retraite, le gouvernement du Québec hésite à améliorer substantiellement ce régime. Alors que le Canada a récemment proposé une amélioration modeste du Régime de pension du Canada (RPC), le gouvernement du Québec a avancé une proposition plus faible encore. S'il se concrétisait, le scénario du gouvernement du Québec ferait en sorte que les retraités du Québec seraient les plus pauvres du Canada.

Selon ce scénario, il n'y aurait aucune amélioration des régimes publics pour les personnes gagnant moins de 27 450 \$, c'est-à-dire la moitié du salaire moyen. Ces personnes n'auraient ni hausse de cotisation, ni hausse de prestation! De plus, les futurs retraités issus de la classe moyenne seraient aussi impactés: les premiers 27 450 \$ touchés par les salariés seraient soustraits à toute augmentation. Cela signifie, comme l'illustre le tableau suivant, que l'amélioration du RRQ ne rehausserait que très peu le revenu de remplacement à la retraite pour les Québécoises et les Québécois.



Source: Michel Lizée, 2017

LA NOUVELLE FRACTURE SOCIALE DE LA RETRAITE

Le Réseau FADOQ pense que toutes les personnes vieillissantes du Québec, celles d'aujourd'hui comme celles de demain, méritent mieux que d'être les plus pauvres au Canada. Dans ce contexte, relever le niveau d'amélioration du RRQ à celui du Canada est le minimum que l'on puisse attendre du gouvernement québécois. Après tout, il s'agit d'un juste retour pour ceux et celles ce qui ont contribué au développement de la société québécoise. L'amélioration du Régime de rentes du Québec est indispensable étant donnée la dynamique actuelle du système de retraite, qui mène à la création d'une véritable fracture sociale.

IL SUFFIT DE REGARDER LES CHIFFRES:

43 %

21%

19%

17%

DES PERSONNES N'ONT QUE LES RÉGIMES PUBLICS POUR VIVRE,

c'est à-dire qu'ils ne disposent d'aucun régime complémentaire et n'ont accès à aucune épargne-retraite, sous forme collective ou individuelle.

Ces personnes dépendent donc des régimes publics au sens large, ce qui inclut les mesures fiscales de soutien gouvernemental. DES PERSONNES NE DISPOSENT QUE DE REER EN PLUS DES RÉGIMES PUBLICS,

ce qui ne peut garantir un niveau de vie décent à la retraite.

Ces personnes risquent même de ne pas avoir cotisées au Régime de rentes du Québec si elles ont eu le statut de travailleur autonome et n'ont pas eu les revenus suffisants pour verser des cotisations. DE LA MAIN D'OEUVRE BÉNÉFICIE AUJOURD'HUI D'UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

(ou régime de pension agréé – RPA) comme source principale de revenu à la retraite.

DES PERSONNES AURONT EU ACCÈS À L'ENSEMBLE DES PILIERS DU SYSTÈME DE RETRAITE.

43 %

AUTRES RRQ SRG PSV 21%

AUTRES REER SRG PSV **19**%

RPA RRQ PSV **17**%

REER RPA RRQ PSV



SCÉNARIOS MENANT À UN REMPLACEMENT DE 70% DU REVENU DE LA VIE ACTIVE POUR UNE RETRAITE PRISE À 65 ANS EN 2017 POUR UNE PERSONNE SEULE

REVENUS	Scénario 1 REVENUS ANNUELS (25% du remplacement du revenu) 31 500	Scénario 1 REVENUS ANNUELS avec le scénario RPC 33 500	Scénario 2 REVENUS ANNUELS (25% du remplacement du revenu) 55 300 salaire industriel moyen	Scénario 2 REVENUS ANNUELS avec le scénario RPC (33% du remplacement du revenu) 55 300 Salaire industriel moyen
ALLOCATION POUR LOGEMENT	960	960	0	0
CRÉDIT DE SOLIDARITÉ	88	966	736	736
REMBOURSEMENT DE LA TPS	490	522	816	816
TRAVAIL RÉMUNÉRÉ	0	0	0	0
PSV	6 942	6 942	6 942	6 942
RRQ89	7 616	11 055	13 370	18 249
AUTRES REVENUS	0	0	15 656	10 777
SRG ⁹⁰	5 161	3 243	0	0
REVENU TOTAL	22 135	23 688	37 520	37 520
TAUX DE REMPLACEMENT DU REVENU	70%	70%	70%	70%

NOTES DE BAS DE PAGE

- 1 La ventilation des dépenses est faite à titre indicatif seulement.
- 2 Le montant maximal de la Pension de la Sécurité de Vieillesse était de 6 839\$ en 2015, mais il sera de 6 942\$ en 2017.
- 3 Régime de rentes du Québec, Statistiques de l'année 2015.
- 4 Selon l'outil de calcul du gouvernement du Canada.
- 5 Loyer moyen de 2015 pour logements montréalais comportant 1 chambre, selon la carte dynamique de la SCHL.
- 6 Selon l'outil de calcul EY, en supposant que les allocations et les crédits ne sont pas imposables et qu'aucun crédit d'impôt non remboursable ne s'applique.
- 7 Matériel informatique, abonnement à l'internet et au téléphone, matériel d'entretien ménager, meubles et appareils électriques, soins personnel, etc.
- 8 La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base et permettant l'inclusion sociale.
- 9 MPC de 2014 (17 262.5) ajusté en fonction de l'évolution de l'iPC selon la Banque du Canada. La ventilation des postes de dépenses est faite à titre indicatif.
- 10 Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0093.
- 11 Il n'existe pas d'outil de calcul pour le Programme Allocation-Logement. Les montants sont à titre indicatif seulement. L'allocation peut atteindre 80\$ par mois.
- 12 Estimation selon l'outil de calcul du gouvernement du Québec.
- 13 Voir l'Annexe 1 pour une description de l'utilisation typique du revenu discrétionnaire.
- 14 Le revenu considéré pour le calcul des crédits remboursables et des allocations est le revenu total brut.
- 15 ENM.
- 16 Revenu médian de 2010 ajusté en fonction de l'IPC.
- 17 La ventilation des dépenses est faite à titre indicatif seulement.
- 18 Le montant maximal de la Pension de la Sécurité de Vieillesse était de 6 839\$ en 2015, mais il sera de 6 942\$ en 2017.
- 19 Selon l'outil de calcul SimulR.
- 20 Selon l'outil de calcul du gouvernement du Canada.
- 21 Loyer moyen de 2015 pour logements de la Capitale-Nationale comportant 1 chambre, selon la carte dynamique de la SCHL.
- 22 Selon l'outil de calcul EY, en supposant que les allocations et les crédits ne sont pas imposables et qu'aucun crédit d'impôt non remboursable ne s'applique.
- 23 Matériel informatique, abonnement à l'internet et au téléphone, matériel d'entretien ménager, meubles et appareils électriques, soins personnel, etc.
- 24 Selon l'outil de calcul du programme.
- 25 La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base et permettant l'inclusion sociale. MPC de 2014 (16 806.5) aiusté en fonction de l'évolution de l'IPC selon la Banque du Canada. La ventilation des postes de dépenses est faite à titre indicatif.
- 26 Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0093.
- 27 Il n'existe pas d'outil de calcul pour le Programme Allocation-Logement. Les montants sont à titre indicatif seulement. L'allocation peut atteindre 80\$ par mois.
- 28 Estimation selon l'outil de calcul du gouvernement du Québec.
- 29 Le revenu considéré pour le calcul des crédits remboursables et des allocations est le revenu total brut.
- **30** La ventilation des dépenses est faite à titre indicatif seulement
- 31 Le montant maximal de la Pension de la Sécurité de Vieillesse était de 6 839\$ en 2015, mais il sera de 6 942\$ en 2017.
- 32 Régime de rentes du Québec, Statistiques de l'année 2015. La moyenne des prestations versées aux femmes en 2002 était de 286,26 \$ par mois, ce qui équivalait à 358,18\$ en 2015.
- 33 Selon l'outil de calcul du gouvernement du Canada.
- 34 Selon l'outil de calcul EY, en supposant que les allocations et les crédits ne sont pas imposables et qu'aucun crédit d'impôt non remboursable ne s'applique.
- 35 Matériel informatique, abonnement à l'internet et au téléphone, matériel d'entretien ménager, meubles et appareils électriques, soins personnel, etc.
- 36 Selon l'outil de calcul du programme.
- 37 La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base et permettant l'inclusion sociale. MPC de 2014 (17 031 \$) ajusté en fonction de l'iPC selon la Banque du Canada. La ventilation des postes de dépenses est faite à titre indicatif.
- 38 Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0093.
- 39 Il n'existe pas d'outil de calcul pour le Programme Allocation-Logement. Les montants sont à titre indicatif seulement. L'allocation peut atteindre 80\$ par mois.
- 40 Moyenne des dépenses de médicaments prescrits chez les ménages de 65 ans et plus (2009) divisée par 1,5 (puisque la moitié des femmes n'habitent pas avec leurs conjoints) ajustée en fonction de l'IPC selon la banque du Canada pour l'année 2015.
- 41 Estimation selon l'outil de calcul du gouvernement du Québec.
- 42 À cause de son faible revenu, madame Gagnon peut bénéficier d'une réduction de 14\$ sur les services d'aide à domicile offerts par les EESAD. Le montant par heure de service rendu sera ici de 6\$. Madame Gagnon a besoin de 3 heures d'aide, 3 fois par semaines, soit pour le ménage, pour le bain, pour la confection de repas ou pour l'accompagnement aux rendez-vous ou à l'épicerie.
- 43 Le revenu considéré pour le calcul des crédits remboursables et des allocations est le revenu total brut.
- 44 Médiane des revenus de travail des hommes de plus de 65 ans en 2010 ajustée avec la hausse de la rémunération hebdomadaire movenne.
- 45 La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base et permettant l'inclusion sociale.
- 46 MPC de 2014 (17 262,5) ajusté en fonction de l'iPC selon la Banque du Canada. La ventilation des postes de dépenses est faite à titre indicatif.
- 47 Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0093.
- 48 Le montant maximal de la Pension de la Sécurité de Vieillesse était de 6 839\$ en 2015, mais il sera de 6 942\$ en 2017
- 49 Régime de rentes du Québec. Statistiques de l'année 2015.
- 50 Moyenne des revenus de placement des hommes entre 65 et 74 ans en 2009 ajustée avec l'IPC.

- 51 Moyenne des dépenses en alimentation des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC
- 52 Moyenne des revenus de régimes de retraite privés des hommes entre 65 et 74 ans en 2010 ajustée avec l'IPC.
- 53 Moyenne des dépenses de logement des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC
- 54 Selon l'outil de calcul du gouvernement du Canada.
- 55 Moyenne des dépenses en entretien ménager des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC.
- 56 Moyenne des dépenses en vêtements des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC.
- 57 Selon l'outil de calcul EY, en supposant que les allocations et les crédits ne sont pas imposables et qu'aucun crédit d'impôt non remboursable ne s'applique.
- 58 Moyenne des dépenses en transport des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC.
- 59 Moyenne des dépenses en soins de santé des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC.
- 60 Il n'existe pas d'outil de calcul pour le Programme Allocation-Logement. Les montants sont à titre indicatif seulement. L'allocation peut atteindre 80 \$ par mois.
- 61 Moyenne des dépenses en soins personnel des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC.
- 62 Estimation selon l'outil de calcul du gouvernement du Québec.
- 63 Moyenne des dépenses en articles et accessoires d'ameublement des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC.
- 64 Le revenu considéré pour le calcul des crédits remboursables et des allocations est le revenu total brut.
- 65 Moyenne des dépenses de loisir d'ameublement des ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus en 2009 ajustée avec l'IPC.
- 66 ENM
- 67 Revenu médian de 2010 ajusté en fonction de l'IPC.
- 68 Médiane des revenus de travail des hommes de plus de 65 ans en 2010 ajustée avec la hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne.
- 87 Revenu médian de 2010 ajusté en fonction de l'IPC.
- 88 Estimations basées sur l'outil de calcul du gouvernement du Québec.
- 89 Régime de rentes du Québec, Statistiques de l'année 2015 et l'outil de calcul SimulR.
- 90 Selon l'outil de calcul du gouvernement du Canada.

